



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202607D068

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260707-202607D068-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
6 Juillet 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 22
Absents : 1
Votants : 28

Date de la
convocation :
30 Juin 2026

Domaine
Administration
Générale
Pour : 28
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six, le six Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes
en Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUBOIS, Maire.

Madame Céline DULONG a été élue secrétaire de séance.

PRÉSENTS : I. DUBOIS –V.PEYROL - J. LEDUC – C. DULONG - J. BERTHET - A. DUPERRIER - F. JANET - N. CHATAIN - N. SANCAR –
B. GLAIZAL - C. CABON - K. DOS PRAZERES – - S. GUEDON - G. POCHON- S. VILLEMONT -J. SCANDOLA– P. SALOMON - F. CANARD
- P.NOBLET -R.MAGNY - S.BAUDIN – D. MILLOT

ABSENTS :

L. MEURGUES a donné pouvoir à S. VILLEMONT
I. VAURES a donné pouvoir à A.DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
P-Y GARREAU a donné pouvoir à I.DUBOIS
TNP RUCEL a donné pouvoir à C.DULONG
Jan BULTEZ-GOBERT a donné pouvoir R. MAGNY

D. OZANT

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans les 6 mois qui suivent son installation, le Conseil municipal doit procéder à l'établissement de son règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-8,

CONSIDERANT l'installation du Conseil municipal en date du 20 Mars 2026,

CONSIDERANT la proposition jointe à la présente délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE de l'application du présent règlement intérieur à compter de ce jour**
- **AUTORISE le maire à signer le présent règlement**

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 7 Juillet 2026

Le Maire,

Isabelle DUBOIS